

Conseil municipal du 30 juin 2023

Intervention d'Odile Maurin

5.12 Quartier La Cépière - Retrait de la délibération 22-0473 en date du 09 novembre 2022 - Cession à Belin Promotion d'une emprise située avenue de Lombez

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, chers collègues,

Une nouvelle fois, vous cédez des emprises aux promoteurs sans vous soucier de la capacité restant à la collectivité pour réaliser des aménagements futurs dans l'intérêt général. Une nouvelle fois, vous faites passer les intérêts particuliers avant les besoins des Toulousains.

Il s'agit ici d'une petite parcelle de 55m² de l'avenue de Lombez qui fait l'angle du rond-point Henri Verdier, au croisement par lequel passe le tramway. Cette parcelle se trouve devant une autre parcelle appartenant déjà au promoteur Belin. Il peut donc paraître logique de lui céder et, si l'on s'en tient à votre note de contexte, cette cession n'impacterait pas la circulation générale.

Or, quelle est la configuration des lieux ? A cet endroit-là, l'avenue de Lombez dispose d'une voie de circulation dans chaque sens, séparée par un mini terreplein dans lequel survivent des arbres chétifs avec une piste cyclable unidirectionnelle du côté opposé à la parcelle à céder. Cette parcelle est un espace vert situé au bord d'un trottoir de 2m et la piste cyclable est interrompue à cause d'un arrêt de bus qui n'est pas aux normes d'accessibilité, faute d'un trottoir de largeur suffisante.

Alors qu'il serait nécessaire d'élargir le trottoir afin d'aménager un arrêt de bus accessible, d'avoir une emprise pour poursuivre la piste cyclable, d'autant qu'il semble qu'un REV doive passer par là. Alors qu'il faudrait aussi préserver du foncier pour permettre aux bus de circuler sur une voie en site propre et planter des arbres pour donner de l'ombre aux piétons circulant sur l'avenue de Lombez, vous continuez à vendre le bien public à des intérêts privés plutôt que d'anticiper les besoins futurs.

Ce n'est pas la première fois, malheureusement, que vos décisions de court terme ont un impact négatif pour la collectivité et pour ses finances. A preuve ce qui se passe sur l'avenue de Fronton, en limite d'Aucamville, où la métropole se retrouve attaquée pour ses travaux réalisés pour le compte de Tisseo, car vous avez cédé trop d'emprises foncières à des promoteurs privés.

Résultat, vous n'avez pas eu la place nécessaire pour réaliser une voie en site propre respectant les largeurs minimales pour le bus, et vous avez fait une piste cyclable et un trottoir qui sont non-conformes, dégradant l'accessibilité existante, mettant en danger cyclistes, piétons et PMR et occasionnant des accrochages avec le bus. Pareil sur le chemin de l'Hers où, parce que vous avez cédé trop de foncier à un promoteur et qu'en plus vous l'avez laissé déborder sur l'espace public sans sanction, le bus est obligé de monter sur le trottoir occasionnant plusieurs accidents, et vous n'allez pas pouvoir faire passer le Lineo que vous prévoyez à cet endroit-là en respectant la réglementation et donc la sécurité.

Arrêtez de vendre le bien public sans réfléchir, sans anticiper !